

● (1500)

[Traduction]

M. Clark: J'ai posé la question parce qu'hier, dans sa fameuse interview télévisée, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a clairement dit que les provinces productrices de gaz et de pétrole étaient parvenues à un accord. Selon lui, il semblait y avoir eu en général une réaction positive à ce point de vue.

D'après le ministre de la Justice est-ce que les provinces productrices de gaz et de pétrole se sont engagées fermement, comme semblait le dire hier le ministre de l'Énergie, à examiner séparément la question du prix du pétrole et la question constitutionnelle?

M. Chrétien: Je ne peux pas dire qu'il y ait eu engagement ferme. J'ai signalé que le fait de devoir traiter de front des deux questions posait des difficultés. Les gouvernements des provinces intéressées m'ont signalé qu'ils ne voulaient pas discuter des deux questions en même temps—que la question constitutionnelle était une chose et que l'établissement d'un prix pour le pétrole en était une autre.

M. Clark: Une dernière question pour le premier ministre. Pourquoi le ministre de l'Énergie a-t-il déclaré hier à la télévision qu'on était parvenu à un accord alors qu'aujourd'hui le ministre de la Justice le nie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai écouté le ministre, madame le Président. Personne ne parle d'un accord signé et exécutoire. A mon avis, la réponse que le ministre vient de donner concorde tout à fait avec ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit hier, savoir qu'il a demandé aux premiers ministres provinciaux de ne pas rattacher les droits de la population et la nécessité de renouveler la constitution et le fédéralisme, ce que le chef de l'opposition reconnaît, à des négociations bilatérales concernant entre autres choses l'énergie et les ressources.

Je pense qu'on est parvenu à un accord dans la mesure où le ministre de la Justice a discuté avec tous les premiers ministres provinciaux et que ceux-ci ont semblé reconnaître le bien-fondé de cette position.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PROSTITUTION À VANCOUVER—LES POURSUITES CONTRE LES CLIENTS DES PROSTITUÉES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. L'hon. représentant sait, ayant rencontré vendredi les représentants de l'Association canadienne des chefs de police, que les citoyens de la région de Vancouver s'inquiètent vivement du grand nombre de prostituées, dont certaines ont à peine 11 à 12 ans, qui font le trottoir en plein centre-ville de Vancouver.

Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre vu la gravité de la situation? Peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il

Privilège—M. Althouse

va modifier la loi de sorte qu'elle ne comporte plus deux poids et deux mesures, puisque la femme qui sollicite un homme à des fins de prostitution est poursuivie en justice alors que l'homme qui l'approche dans la rue ne l'est pas? Le ministre peut-il nous assurer que ces «clients» vont aussi être inculpés?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je reconnais que le problème est grave étant donné l'interprétation que donne les tribunaux à la loi. L'un de mes prédécesseurs, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, projetait, je crois, de régler cette question en moins de deux lorsqu'il était titulaire de mon ministère.

Quant au problème de savoir comment traiter les autres parties en cause, du fait que dans notre société d'aujourd'hui on trouve même des hommes prostitués dans la rue, nous devons étudier tous les aspects de la question. J'aimerais bien faire quelque chose sans tarder sachant que l'évolution de notre société à cet égard crée des problèmes. J'espère régler la question le plus tôt possible et je compte sur la collaboration de la Chambre pour le faire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ALTHOUSE—LA DISTRIBUTION PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE D'UN DOCUMENT PRÉCONISANT L'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LES SÉLECTIONNEURS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 17(2) du Règlement afin de soulever la question de privilège à la suite de l'avis que j'ai envoyé le 13 juin à votre bureau. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous a fait savoir, à titre de députés, qu'il avait l'intention de faire distribuer un communiqué d'Agriculture Canada, dont un brouillon a déjà été publié, préconisant l'adoption d'un projet de loi devant protéger les droits des sélectionneurs.

Madame le Président, je trouve que le ministre a abusé de ses privilèges en faisant une publicité de ce genre aux frais du contribuable avant l'adoption de la mesure en question. Il fait de la propagande aux frais des contribuables pour un projet de loi qui n'a pas encore été adopté. Par conséquent, j'affirme qu'il abuse de ses privilèges de ministre de la Couronne et je propose que le comité permanent des privilèges et élections soit saisi de cette affaire.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je voudrais intervenir brièvement en faveur de la motion du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse). Je crois que nous voyons là l'amorce d'une bien mauvaise pratique, surtout si d'autres ministres devaient en prendre l'habitude. En effet, le ministre de l'Agriculture fait état dans un bulletin d'une politique qui fera l'objet d'un projet de loi qu'il espère présenter bientôt.